

Donner le droit de vote aux étrangers communautaires : un enjeu central pour la gauche

par Antoine Jardin, doctorant au Centre d'études européennes de Sciences po

La promesse faite aux étrangers résidant en France de pouvoir participer aux élections locales ne date pas d'hier. C'est l'un des principaux renoncement de la gauche depuis 1981, malheureusement encore à l'ordre du jour aujourd'hui.

On entend souvent dire que, pour des raisons de principe, il est normal que seuls les citoyens français puissent voter. C'est notamment l'argument utilisé par F. Fillon et C. Guéant lors des débats au Sénat en 2011. Pourtant, les étrangers ayant la nationalité d'un pays membre de l'union européenne peuvent déjà voter pour certaines élections, sans que cela n'ait provoqué de bouleversement dans le pays. Implicitement, la droite prétend que les choses sont différentes pour "les autres" étrangers, ceux qui ne sont pas "européens". Ils sont tenus en dehors de la participation politique, alors même qu'on ne cesse de leur demander la preuve de leur "intégration" et de leur participation dans la société française.

Contrairement aux apparences, il n'est pas nécessaire d'être national d'un pays, pour en être citoyen. La division entre ces deux statuts a été longtemps développée dans la France coloniale. Les "indigènes" étaient alors membres de la nation française, mais ils étaient privés de l'exercice du droit de vote, sauf pour une infime minorité d'entre eux. Ainsi, la France a longtemps tenu en dehors de la citoyenneté ceux qu'elle considérait comme indignes de s'exprimer politiquement. Aujourd'hui, les conservateurs ont inversé leurs arguments. C'est au nom de l'absence de nationalité que l'on repousse les étrangers qui souhaitent s'engager dans la société française. C'est d'autant plus étonnant qu'ils y vivent depuis parfois des dizaines d'années, sont syndiqués, ou membre d'associations.

Donner le droit de vote aux étrangers, c'est faciliter la vie en commun dans la société française, en renforçant la démocratie, et en amenant les élus locaux à mieux représenter les habitants. Mais au-delà des droits individuels, c'est aussi renforcer la pratique civique, et encourager la transmission entre les générations de l'exercice du vote. De nombreux descendants de migrants sont français et peuvent voter. Pourtant, ils sont encore trop souvent non inscrits sur les listes électorales ou abstentionnistes. Là aussi, il est nécessaire d'agir rapidement pour réduire les inégalités de participation qui fragilisent la démocratie. Enfin, le droit de vote des étrangers ne doit pas être une mesure de compensation, sorte de statut limité, accordé pendant que l'on durcit les conditions nécessaires pour devenir français.

Pouvoir voter aux élections locales ne s'oppose pas à la naturalisation. Les deux

« Droit de vote des étrangers aux élections locales : quelles conséquences démocratiques en France ? »
Formation du collectif « Et si c'était maintenant » - avril 2013

démarches sont complémentaires. Elles apportent davantage de liberté et de droits démocratiques aux individus, tout en permettant à chacun de trouver le niveau d'engagement qu'il souhaite dans la vie politique nationale.